

L'ours dans les Pyrénées : Un jouet pour écologistes infantiles

Alors que la France et l'Espagne sont en grandes difficultés financières et que l'Europe toute entière est au chevet de l'Euro, deux associations de la mouvance de « l'écologie sectaire et punitive » tentent de revenir sur les décisions prises, il y a quelques mois, de ne pas introduire d'ours dans les Pyrénées.

Qui sont ces deux associations ?

Il s'agit en fait de deux demandes d'autorisation faites conjointement par deux associations :

- ^ L'ADET pour les Pyrénées centrales (Haute-Garonne) qui, elle, est domiciliée à Arbas en Haute-Garonne
- ^ FERUS pour les Pyrénées-Atlantiques qui est domiciliée à.... Marseille

L'ADET, qui signifie derrière ces initiales « Développement Économique et Touristique », en lançant cette opération, tente de faire oublier le fiasco des premières introductions de 1996 et 1997 à Melles. Résultat clairement mentionné et identifié dans le rapport final du financement européen LIFE en 2000. Le développement économique autour de l'ours reste toujours à venir depuis 15 ans. Ce qui permet au moins d'en faire régulièrement état pour exister. Quant à la centaine d'emplois créer par l'ours, ce ne sont que des affirmations lancées sans aucune preuve de quelque nature que ce soit. L'ADET oublie de préciser que les sociétés de chasse locales et les fédérations des chasseurs de Haute-Garonne, d'Ariège et des Hautes-Pyrénées étaient aussi parties prenantes et qu'ils attendent toujours les promesses qui leur avaient été faites à cette époque. Sont-elles toujours parties prenantes au programme de suivi ? Pas si sûr ! Même chose de la part du maire de Melles, premier président de l'ADET, qui attend toujours la réalisation de nombreuses promesses dont un parc de vision animalière avec... des ours. Quant à Arbas, notons que cette commune exemplaire abritant le siège de l'ADET et son Président / maire, François Arcangéli, n'a vu d'ours que les jours des lâchers en 2006. Dans de telles conditions, il est facile d'aller donner des leçons à ceux qui ne partagent pas ses idées.

FERUS n'est que la continuité d'ARTUS qui avait mené le combat pro-ours dans les Pyrénées-Atlantiques dès les années 1980, notamment en vallée d'Aspe, dans des conditions morales assez troublantes. Financée par de fortes subventions dans des conditions qualifiées de « troubles » par des acteurs de l'époque, et par une société de vente par correspondance. Le PDG d'alors de cette société, aujourd'hui décédé, n'avait pas hésité de tenter une forme « d'achat » ou corruption, c'est selon la morale de chacun, auprès d'un certain Jean Lassalle, pas encore député mais jeune conseiller général débutant. Opération marchande qui avait échoué. Difficile d'acheter les idées de Jean Lassalle. Il préfère les partager gracieusement et amicalement.

Des bases mensongères

Sans rentrer dans le détail des dossiers de demande d'autorisation, la lecture du seul communiqué de presse http://www.paysdelours.com/fr/pays-de-l-ours-adet-et-ferus-demandent-a-l-etat-l-autorisation-de-lacher-deux-ourses-dans-les-pyrenees-en-2012.html?cmp_id=50&news_id=1005&vID=249#1005 est des plus stupéfiants. S'il peut occuper et abuser les journalistes qui ne connaissent pas l'histoire et se permettent de diffuser n'importe quelles informations sans vérification, il n'est pas question pour nous de tomber dans ce piège des plus

répugnants.

1/ Cap Ours n'est qu'une nébuleuse pour faire illusion. La multiplicité des associations qui la compose n'est qu'un leurre puisqu'il s'agit des mêmes. La SEPANSO n'est autre que FNE et ses diverses ramifications départementales et régionales incluant déjà les autres associations. En fait, le collectif d'associations existe déjà autour de FNE que l'on remet dans le paquet cadeau de l'écologie-système.

2/ L'État n'a pas obligation de lancer une consultation. Rien ne l'y oblige. Il a simplement à apprécier l'opportunité ou non d'un lâcher conformément à la directive européenne habitats à laquelle il est fait faussement allusion.

3/ La France ne risque rien de la Cour de justice européenne pour manquement à la directive " Habitats Faune Flore " N°92/43. Il s'agit là d'une interprétation très subjective des associations écologistes pour justifier leur démarche. Aux termes de cette directive, la France a l'obligation de protéger les habitats d'espèces protégées, dont l'ours. Les éventuelles introductions sont laissées à l'appréciation des États membres en tenant compte de l'acceptation sociale sur les territoires concernés.

4/ Il est précisé que : « *Selon les experts, il faudrait lâcher au total 17 ours pour viabiliser les deux sous-populations pyrénéennes....* ». De quels experts s'agit-il ? Des noms ! S'il s'agit de ceux de l'ONCFS, cela fait sourire. Ce sont eux qui ont ramené de Slovaquie une ourse de 17 ans (Franska) en prétendant qu'elle en avait 7. Ce sont aussi eux qui suivaient Franska avant qu'elle ne percute deux automobiles entre Lourdes et Argelès. Ce sont eux également qui prétendent que le système de gardiennage avec des « Patous » est efficace alors que curieusement le nombre de prédatons est toujours là. Par ailleurs il est totalement faux de dire qu'il faut seulement 17 ours pour viabiliser la population. 25 existants (au mieux) + 17, cela fait 42 ours. Dans les Asturies, sur un territoire plus petit, il est estimé que 150 ours ne permet pas de viabiliser la population. C'est la raison pour laquelle cette Principauté espagnole refuse d'en donner 2 pour les lâchers en Aragon. Il y a donc là un véritable mensonge et une vraie manipulation de la part de ces associations pro-ours.

5/ Même si « *le coût des opérations sera financé sur des fonds privés* », ce sont bien des fonds publics qui en assureront la gestion. Et il y a tout lieu de penser qu'en doublant presque le nombre d'ours, le nombre de prédatons n'ira pas en diminuant. Lorsqu'on sait que le coût de gestion actuel est de plus de 2 millions d'Euros par an.... Chacun appréciera en période de disette financière.

6/ Prétendre que « *le retour de l'ours dans les Pyrénées Centrales a déjà créé plusieurs centaines d'emplois* » est pour le moins osé. En fait rien n'est prouvé et il n'est jamais donné aucune référence à cette affirmation totalement gratuite. Il existe quelques emplois précaires de bergers saisonniers qui sont financés pratiquement à 100 % par des fonds publics. Des emplois subventionnés ne sont pas de vrais emplois. Surtout lorsqu'il s'agit d'emplois précaires. D'ailleurs, s'ils n'étaient pas subventionnés, il est assez peu probable que les éleveurs pyrénéens puissent en assumer la charge.

7/ Prétendre que : « *La valorisation locale du patrimoine naturel est en effet un secteur d'avenir pour lequel une espèce comme l'ours constitue un atout incontestable pour l'économie*

pyrénéenne » est assez stupéfiant. Si c'était le cas, depuis 15 ans ça se saurait et ça se verrait. Nous n'aurions personne chez les éleveurs pour se plaindre et les touristes feraient la queue pour voir l'ours. C'est loin d'être le cas sauf dans les quelques parcs animaliers que nous avons (4 avec des ours dans les Pyrénées françaises).

Nous voyons clairement que ces dossiers, sans rentrer dans le détail, s'appuie sur un argumentaire mensonger difficilement acceptable. Rien ne tient.

Une cyberaction bidon

Nous nous souvenons de la pétition électronique signée de plusieurs milliers de « fans » de l'ours en février 2011 pour appuyer le lâcher de 2 ourses en Béarn. Cette pétition avait été rejetée par le commissaire enquêteur. Ce genre d'action, dont ces associations ont l'habitude pour faire illusion, sont totalement bidons car incontrôlables. Des robots permettent de voter plusieurs fois sous des noms différents.

Les dossiers de demande d'autorisation d'introductions qui ont été déposés manquent pour le moins de sérieux. Tout est centré autour de la seule espèce dite « emblématique » qu'est l'ours brun. Ces associations apparaissent totalement incapables de dépasser ce seul animal pour avoir une vision plus globale de la biodiversité dans le cadre d'un développement durable. Pour eux, l'homme n'existe pas. Il n'y a pas de Pyrénéens dans les vallées et les montagnes. Ce qui est d'ailleurs la traduction de leur haine de l'humain et plus spécialement des bergers / éleveurs. Nous constatons leur constance dans leurs objectifs sans oublier un projet assez fou du début des années 90. Il s'agissait pour l'actuel Président de FERUS, Gilbert Simon, alors qu'il était Directeur de la nature et des paysages au Ministère de l'écologie de « déplacer » des populations de plusieurs vallées béarnaises vers les banlieues de Tarbes et Pau (Cf. « Génération Démagogie » de Marianne Bernard – 1992). Pouvons-nous imaginer que les Pyrénéens acceptent ce type de démarche ?

Il faut espérer que l'État ne se laissera pas abuser par ces amateurs dont la seule certitude est qu'ils viennent faire état de leur totale incompétence dans le passé mais aussi au présent.

De son côté l'État n'a curieusement pas encore rendu public les résultats de l'enquête qui avait été diligentée il y a près d'un an à l'occasion du projet de lâcher de deux ourses en Béarn. Malgré plusieurs demandes faites par nous même et de nombreuses autres personnes, aucun document n'a pu nous être fourni contrairement aux obligations légales dans ce domaine. L'État, avec la complicité active des Préfets, se place-t-il volontairement hors la loi ?

Louis Dollo